



ARCAMBAL PÉTANQUE

MARATHON DU TRÉBOULOU

(4^{ème} édition)

10 HEURES NON-STOP

SAMEDI
15 AOÛT
2026

Le marathon se déroulera sur **10 heures** non-stop par équipes de 3 joueurs.

Jet du but à **9 heures** précises et fin à **19 heures** précises suivi de la remise des lots.

↳ La première partie se déroulera en triplette ainsi que la dernière. Les autres se dérouleront en doublette ce qui permettra à un des 3 joueurs de se reposer à chaque partie. Il ne pourra rentrer en jeu qu'à la partie suivante.

↳ Chaque partie se jouera en temps limité à **50 minutes** ou en **13 points**.

Une partie gagnée avant la limite, à 13, vaudra **5 points**.

Une partie gagnée à la limite; **3 points**.

Un match nul; **2 points**.

Une partie perdue; **0 point**.

En cas de nombre impair d'engagés, l'équipe vainqueur d'office à chaque tour marquera **5 points** avec un goal-average de +8 et de +13 en cas de forfait d'une équipe sur place.

↳ Le vainqueur du tournoi sera l'équipe qui aura cumulé le plus grand nombre de victoires d'abord et de points ensuite à l'issue de la dernière partie. En cas d'ex-æquo le goal-average déterminera l'équipe vainqueur. S'il y a encore égalité et que les équipes ne se sont pas rencontrées c'est l'équipe qui aura eu le meilleur goal-average sur une partie qui sera surclassée. Un classement provisoire et unique sera affiché à l'issue du 5^{ème} tour soit à moitié compétition.

↳ 2 mêmes équipes ne pourront se rencontrer qu'une seule fois durant le tournoi. Le tirage de chaque partie est totalement aléatoire et sera effectué la veille. 2 équipes d'un même club devraient, en principe, ne pas se rencontrer durant le tournoi.

↳ Les parties se déroulant en temps limité, et comme le prévoit le règlement de la FFPJP (article 19§2), les équipes joueront uniquement sur le cadre qui leur sera attribué. Toute boule qui sortira entièrement du cadre sera annulée. Il en sera de même pour le but qui toutefois pourra être lancé au ras de la ligne de cadre et toujours 0,50 mètre minimum de la ligne de fond de jeu. En cas de retard d'une équipe au début d'une partie le premier point de pénalité sera ramené à **5mn** au lieu de 15mn (article 32§1).

↳ Les parties débuteront au signal de l'Arbitre et se termineront de la même façon au bout de 50 minutes sans aucun avertissement au préalable. Toute mène en cours devra alors être terminée au bout de 5 minutes maximum (sauf à la 10^{ème} et dernière partie= 10 minutes) et à ce dernier signal, trompette, plus aucune boule ne pourra être jouée, **seuls les points effectifs de la mène seront comptabilisés**.

Sitôt la partie terminée chaque équipe gagnante viendra ramener la fiche de jeu émargée par les 2 capitaines avec le score inscrit et prendra celle de la partie suivante afin de ne pas perdre de temps. En cas de raiture au niveau des scores les 2 capitaines devront venir attester de l'exactitude du score. Chaque équipe conservera sa fiche individuelle de suivi qu'elle tiendra elle-même à jour.

↳ La répartition des indemnités se fera de la façon suivante avec 50 équipes engagées; 1^{er}= **315€**, 2^{ème}= **225€**, 3^{ème}= **135€**, 4^{ème}= **90€**, 5^{ème}= **75€**, 6^{ème} à la 15^{ème}= **45€**, 16^{ème} à la 25^{ème}= **30€**, 26^{ème} à la 40^{ème}= **21€**, 41^{ème} à la 50^{ème}= **1 lot de consolation** soit un total de **1900€**, l'apport de la société étant de **1150€** le maximum autorisé.

↳ Le buffet, sur place, sera ouvert à partir de 7 heures.

↳ Les licences devront être déposées à la table de marque entre 7h30 et 8h30 au plus tard.

LE FAIT DE S'ENGAGER IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

Bulletin d'inscription à retourner pour le **12 août au plus tard** à:

Arcambal pétanque, Mairie 68 rte de St Cirq Lapopie, 46090 ARCAMBAL



Joueur 1: (Capitaine) coordonnées obligatoires ; ☎..... E-mail ;.....@.....

Club: _____ Nom prénom: _____ N° licence: _____

Joueur 2:

Club: _____ Nom prénom: _____ N° licence: _____

Joueur 3:

Club: _____ Nom prénom: _____ N° licence: _____

Joindre un chèque de **45€** (engagements + 3 plateaux repas) à l'ordre de **Arcambal pétanque**

« Le chèque sera mis à l'encaissement seulement à **partir du 5 août 2025** »